20	27-05-2002		15	1	BEF	02137 00280	A 1.
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.		

COMPTES ANNUELS EN FRANCS

DENOMINATION : SOCODIX LE FOYER SCRL
SOCODIX DE HAARD CVBA

Forme juridique : société coopérative à responsabilité limitée

Adresse : Place Dr A. Schweitzer N° : 8 Bte :

Code postal : 1082 Commune : Berchem-Sainte-Agathe (Bruxelles)

Registre : Bruxelles Greffe de : N° : 362.130

Numéro de TVA ou numéro national 403 263 345

DATE 17 / 01 / 1995 du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.

COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale du 20 / 04 / 2002

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01 / 01 / 2001 au 31 / 12 / 2001

Exercice précédent du 01 / 01 / 2000 au 31 / 12 / 2000

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement : oui / ~~non~~*

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

Lippens, Robert, retraité, Celestijnenlaan 1 b51, 3001 Heverlee;
Administrateur, Président du Conseil d'Administration

Walraedt, Paul, retraité, Rue du Limbourg 80, 4300 Waremme;
Administrateur

Conrardy, Raymond, retraité, Avenue de la Libre Académie 28, 1070 Bruxelles;
Administrateur

Schollaert, Gustave, retraité, Zwarte Molenstraat 33, 1671 Elingen Pepingen;
Administrateur

Herlinvaux, Georgette, employée, Rue A. Marbotin 122, 1030 Bruxelles;
Administrateur

Leon, Paul, employé, Sint-Guduladreef 34, 1785 Hamme Merchtem;
Gérant

(éventuellement suite page)

Nombre total de pages déposées : 15 Numéros des pages du document normalisé non déposées parce que sans objet : A7, A11, A17

Signature (nom et qualité)
Georgette HERLINVAUX
Administrateur

Signature (nom et qualité)
Raymond CONRARDY
Administrateur

* Biffer ce qui ne convient pas.

- L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 78 et 82 de la loi du 21 février 1985 relative à la réforme du revisorat d'entreprises.

- Une mission de vérification ou de redressement des comptes annuels a-t-elle été confiée à un expert-comptable externe ou à un reviseur d'entreprises? OUI / ~~NON~~[1].

Si OUI, doivent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou reviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission (A. Tenue des comptes de l'entreprise[2]; B. Etablissement des comptes annuels[2]; C. Vérification de ces comptes; D. Correction de ces comptes).

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
Clocquet, Jacques, réviseur d'entreprises, Avenue du Bélier 12, 1200 Bruxelles	00752	C

1 Biffer ce qui ne convient pas.

2 Mention facultative.

1. BILAN APRES REPARTITION

	Codes	Exercice 2001	Exercice précédent
ACTIF			
ACTIFS IMMOBILISES	20/28	5300048	5560346
I. Frais d'établissement	20		
II. Immobilisations incorporelles (annexe I, A)	21		
III. Immobilisations corporelles (ann. I, B)	22/27	5281488	5541786
A. Terrains et constructions	22	4680294	4918625
B. Installations, machines et outillage	23	351996	413797
C. Mobilier et matériel roulant	24	249198	209364
D. Location-financement et droits similaires	25		
E. Autres immobilisations corporelles	26		
F. Immobilisations en cours et acomptes versés	27		
IV. Immobilisations financières (ann. I, C et II)	28	18560	18560
ACTIFS CIRCULANTS	29/58	445477359	439820977
V. Créances à plus d'un an	29	386746350	335148564
A. Créances commerciales	290	386746350	335148564
B. Autres créances	291		
VI. Stocks et commandes en cours d'exécution	3		
A. Stocks	30/36		
B. Commandes en cours d'exécution	37		
VII. Créances à un an au plus	40/41	33774049	65205238
A. Créances commerciales	40	33390224	33129682
B. Autres créances	41	383825	32075556
VIII. Placements de trésorerie (ann. II)	50/53		
IX. Valeurs disponibles	54/58	22062296	35125180
X. Comptes de régularisation	490/1	2894664	4341995
TOTAL DE L'ACTIF	20/58	450777407	445381323

XXXXX | NN 403 263 345

A 3.

	Codes	Exercice 2001	Exercice précédent
PASSIF			
CAPITAUX PROPRES	10/15	163253365	157887394
I. Capital (ann. III)	10	3916500	3776500
A. Capital souscrit	100	3916500	3776500
B. Capital non appelé (-)	101	( )	( )
II. Primes d'émission	11		
III. Plus-values de réévaluation	12		
IV. Réserves	13	159336865	154110894
A. Réserve légale	130	450000	450000
B. Réserves indisponibles	131		
1. Pour actions propres	1310		
2. Autres	1311		
C. Réserves immunisées	132		
D. Réserves disponibles	133	158886865	153660894
V. Bénéfice reporté	140		
Perte reportée (-)	141	( )	( )
VI. Subsides en capital	15		
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	16		
VII. A. Provisions pour risques et charges (ann. IV)	160/5		
B. Impôts différés	168		
DETTES	17/49	287524042	287493929
VIII. Dettes à plus d'un an (ann. V)	17	216577139	246407728
A. Dettes financières	170/4	216577139	246407728
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	172/3	216577139	246407728
2. Autres emprunts	174/0		
B. Dettes commerciales	175		
C. Acomptes reçus sur commandes	176		
D. Autres dettes	178/9		
IX. Dettes à un an au plus (ann. V)	42/48	70888728	41022657
A. Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	42	29830589	31699189
B. Dettes financières	43	39537556	2963669
1. Etablissements de crédit	430/8	39537556	2963669
2. Autres emprunts	439		
C. Dettes commerciales	44	26114	3309
1. Fournisseurs	440/4	26114	3309
2. Effets à payer	441		
D. Acomptes reçus sur commandes	46		
E. Dettes fiscales, salariales et sociales	45	129205	335385
1. Impôts	450/3	99568	183969
2. Rémunérations et charges sociales	454/9	29637	151416
F. Autres dettes	47/48	1365264	6021105
X. Comptes de régularisation	492/3	58175	63544
TOTAL DU PASSIF	10/49	450777407	445381323

XXXX | NN 403 263 345 | A 4.

2. COMPTE DE RESULTATS

	Codes	Exercice 2001	Exercice précédent
I. Produits et charges d'exploitation			
Chiffre d'affaires } *mentions*	70		
Approvisionnements, marchandises; }			
services et biens divers } *facultatives*	60/61		
A.B. Marge brute d'exploitation (solde positif)	70/61	24925546	23600151
Marge brute d'exploitation (solde négatif) (-)	61/70	( )	( )
C. Rémunérations, charges sociales et pensions (ann. VI, 2) (-)	62	(3533370)	(3426135)
D. Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles (-)	630	(385979)	(408320)
E. Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (dotations -, reprises +)	631/4		
F. Provisions pour risques et charges (dotations -, utilisations et reprises +)	635/7		
G. Autres charges d'exploitation (-)	640/8	(42065)	(55129)
H. Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (+)	649		
Bénéfice d'exploitation (+)	70/64	20964132	19710567
Perte d'exploitation (-)	64/70	( )	( )
II. Produits financiers	75	1610651	2647297
Charges financières (-)	65	(16643773)	(14134627)
Bénéfice courant avant impôts (+)	70/65	5931010	8223237
Perte courante avant impôts (-)	65/70	( )	( )
III. Produits exceptionnels	76	22277	45249
Charges exceptionnelles (-)	66	(165697)	(152970)
Bénéfice de l'exercice avant impôts (+)	70/66	5787590	8115516
Perte de l'exercice avant impôts (-)	66/70	( )	( )
IIIbis. Prélèvements sur les impôts différés (+)	780		
Transferts aux impôts différés (-)	680	( )	( )
IV. Impôts sur le résultat (-) (+)	67/77	-313226	-428952
Bénéfice de l'exercice (+)	70/67	5474364	7686564
Perte de l'exercice (-)	67/70	( )	( )
V. Prélèvements sur les réserves immunisées (+)	789		
Transferts aux réserves immunisées (-)	689	( )	( )
Bénéfice de l'exercice à affecter (+)	70/68)	5474364	7686564
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70)	( )	( )

XXXXX | NN 403 263 345 | A 5.

AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS

	Codes	Exercice 2001	Exercice précédent
A. Bénéfice à affecter	70/69	5474364	7686564
Perte à affecter (-)	69/70	( )	( )
1. Bénéfice de l'exercice à affecter	70/68	5474364	7686564
Perte de l'exercice à affecter (-)	68/70	( )	( )
2. Bénéfice reporté de l'exercice précédent	790		
Perte reportée de l'exercice précédent (-)	690	( )	( )
B. Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
C. Affectations aux capitaux propres (-)	691/2	(5225971)	(7458223)
1. au capital et aux primes d'émission	691		
2. à la réserve légale	6920		
3. aux autres réserves	6921	5225971	7458223
D. 1. Bénéfice à reporter (-)	693	( )	( )
2. Perte à reporter	793		
E. Intervention d'associés (ou du propriétaire) dans la perte	794		
F. Bénéfice à distribuer (-)	694/6	(248393)	(228341)
1. Rémunération du capital	694	248393	228341
2. Administrateurs ou gérants	695		
3. Autres allocataires	696		

TVA XXXX NN 403 263 345

A 6.

3. ANNEXE

I. ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES *(rubrique 21 de l'actif)*	Codes	B. IMMOBILISATIONS CORPORELLES *(rubrique 22/27 de l'actif)*	Codes	C. IMMOBILISATIONS FINANCIERES *(rubrique 28 de l'actif)*
a) VALEUR D'ACQUISITION						
Au terme de l'exercice précédent	8019		8159	7158372	8355	18560
Mutations de l'exercice :						
. Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029		8169	125681	8365	
. Cessions, désaffectations et retraits (-)	8039	( )	8179	( )	8375	( )
. *Transferts d'une rubrique à une autre* (+)(-)	8049		8189		8385	
. Autres mutations (+)(-)					8386	
Au terme de l'exercice	8059		8199	7284053	8395	18560
b) PLUS-VALUES						
Au terme de l'exercice précédent			8209		8405	
Mutations de l'exercice :						
. Actées			8219		8415	
. Acquises de tiers			8229		8425	
. Annulées (-)			8239	( )	8435	( )
. Transférées d'une rubrique à une autre (+)(-)			8249		8445	
Au terme de l'exercice			8259		8455	
c) AMORTISSEMENTS ET REDUCTIONS DE VALEUR						
Au terme de l'exercice précédent	8069		8269	1616586	8465	
Mutations de l'exercice :						
. Actés	8079		8279	385979	8475	
. Repris car excédentaires (-)	8089	( )	8289	( )	8485	( )
. Acquis de tiers	8099		8299		8495	
. Annulés à la suite de cessions, désaffectations et retraits (-)	8109	( )	8309	( )	8505	( )
. Transférés d'une rubrique à une autre (+)(-)	8119		8319		8515	
Au terme de l'exercice	8129		8329	2002565	8525	
d) MONTANTS NON APPELES						
Au terme de l'exercice précédent					8535	
Mutations de l'exercice (+)(-)					8545	
Au terme de l'exercice					8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE (a) + (b) - (c) - (d)	8139		8339	5281488	8565	18560

III. ETAT DU CAPITAL

	Codes	Montants	Nombre d'actions
A. CAPITAL SOCIAL			
1. Capital souscrit (rubrique 100 du passif)			
- Au terme de l'exercice précédent	8700	3776500	xxxxxxxxxxxxxxxx
- Modifications au cours de l'exercice :			
SORTIES PARTS SOCIALES A 500 BEF		-115000	230 PARTS SOCIALES
ENTREES PARTS SOCIALES A 500 BEF		+255000	510 PARTS SOCIALES
- Au terme de l'exercice	8701	3916500	xxxxxxxxxxxxxxxxxx
2. Représentation du capital			
Catégories d'actions			
		1. Montant non appelé *(rubrique 101)*	2. Montant appelé non versé
B. CAPITAL NON LIBERE			
Actionnaires redevables de libération			
(suite éventuellement page)			
TOTAL	871		
		1. Montant du capital détenu	2. Nombre correspondant d'actions
C. ACTIONS PROPRES détenues par			
- la société elle-même	872		
- ses filiales	873		
D. ENGAGEMENTS D'EMISSION D'ACTIONS			
1. Suite à l'exercice de droits de CONVERSION			
. Montant des emprunts convertibles en cours	8740		
. Montant du capital à souscrire	8741		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8742		
2. Suite à l'exercice de droits de SOUSCRIPTION			
. Nombre de droits de souscription en circulation	8745		
. Montant du capital à souscrire	8746		
. Nombre maximum correspondant d'actions à émettre	8747		
E. CAPITAL AUTORISE NON SOUSCRIT	8751		
		1. Nombre de parts	2. Nombre de voix qui y sont attachées
F. PARTS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	876		
Dont : - détenues par la société elle-même	877		
- détenues par les filiales	878		

G. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE A LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, telle qu'elle résulte des déclarations reçues par l'entreprise : voir page

IV. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important.	Exercice
.....	.....
.....	.....
.....	.....
.....	.....

V. ETAT DES DETTES

A. VENTILATION DES DETTES A L'ORIGINE A PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DUREE RESIDUELLE

	Code	DETTES 1. échéant dans l'année (rubrique 42)	DETTES 2. ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir (rubrique 17)	DETTES 3. ayant plus de 5 ans à courir (rubrique 17)
TOTAL	891	29830589	112156601	104420538

B. DETTES GARANTIES
(comprises dans les rubriques 17 et 42/48 du passif)

	Codes	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 1. les pouvoirs publics belges	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) GARANTIES PAR 2. des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise
Dettes financières	892		
1. Etablissements de crédit, dettes de location-financement et assimilées	89	.....	.....
2. Autres emprunts	90	.....	.....
Dettes commerciales	898		
1. Fournisseurs	899	.....	.....
2. Effets à payer	900	.....	.....
Acomptes reçus sur commandes	901		
Dettes fiscales, salariales et sociales	902		
1. Impôts	903	xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	.....
2. Rémunérations et charges sociales.....	904	.....	.....
Autres dettes	905		
TOTAL	906		

C. DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES (rubrique 45 du passif)

	Codes	Exercice
Dettes échues envers		
a) des administrations fiscales	9072	.....
b) l'Office National de Sécurité Sociale	9076	.....

VI. PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL

	Codes	Exercice 2001	Exercice précédent
1. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL			
a) Nombre total à la date de clôture	9086	3	3
b) Effectif moyen du personnel calculé en équivalents temps plein	9087	1,7	1,6
c) Nombre effectif d'heures prestées	9088		
2. FRAIS DE PERSONNEL (rubrique 62)			
a) Rémunérations et avantages sociaux directs	620	2330995	2473078
b) Cotisations patronales d'assurances sociales	621	1025453	786930
c) Primes patronales pour assurances extralégales	622	131300	119224
d) Autres frais de personnel	623	45622	46903
e) Pensions	624		

VII. RESULTATS FINANCIERS

A. *Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats* (rubrique 75) . en capital	9125		
. en intérêts	9126		
B. Intérêts portés à l'actif	6503		
C. Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances (effets de commerce, factures et autres créances)	653		
D. *Montant, par solde, des provisions à caractère financier constituées (+), utilisées et reprises (-)*	656		

VIII. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
Garanties personnelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements de tiers	9149	
Dont : Effets de commerce cédés par l'entreprise sous son endos	9150	

Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements	Codes	Exercice 1. de l'entreprise	Exercice 2. de tiers
. Hypothèques :			
.. valeur comptable des immeubles grevés	916		
.. montant de l'inscription	917		
. Gage sur fonds de commerce :			
.. montant de l'inscription	918		
. Gages sur d'autres actifs :			
.. valeur comptable des actifs gagés	919		
. Sûretés constituées sur actifs futurs :			
.. montant des actifs en cause	920		

Litiges importants et autres engagements importants :

(éventuellement suite page)

4. BILAN SOCIAL

Le cas échéant, le numéro sous lequel l'entreprise est inscrite à l'Office National de Sécurité Sociale (numéro ONSS) : 023712716

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise : 30800

I. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

A. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	Codes	1. Temps plein *(exercice)*	2. Temps partiel *(exercice)*	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) *(exercice)*	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) *(exercice précédent)*
Nombre moyen de travailleurs	100	1	2	1,7 (ETP)	1,7 (ETP)
Nombre effectif d'heures prestées	101	1822	1241	3063 (T)	3050 (T)
Frais de personnel	102	2333327	996152	3329479 (T)	3103204 (T)

B. A la date de clôture de l'exercice	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel	105	1	2	1,6
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	1	2	1,6
Contrat à durée déterminée	111	0	0	0
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112	0	0	0
Contrat de remplacement	113	0	0	0
c. Par sexe				
Hommes	120	1	0	1
Femmes	121	0	2	0,6
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130	0	0	0
Employés	134	1	1	1,6
Ouvriers	132	0	1	0
Autres	133	0	0	0

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A. ENTREES				
Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	205	0	0	0
B. SORTIES				
Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	305	0	0	0

III. ETAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI	Codes	Nombre de travailleurs concernés 1. Nombre	2. Equivalents temps plein	3. Montant de l'avantage financier
1. Mesures comportant un avantage financier *				
1.1. Plan d'entreprise	400	0	0	0
1.2. Plan d'embauche des jeunes	403	0	0	0
1.3. *Bas salaires*	404	0	0	0
1.4. Accords pour l'emploi 1995-1996	405	0	0	0
1.5. Plan d'embauche pour les chômeurs de longue durée	408	0	0	0
1.6. Maribel	409	0	0	0
1.7. Emplois de réinsertion (plus de 50 ans)	410	0	0	0
2. Autres mesures				
2.1. Contrat de première expérience professionnelle	500	0	0	
2.2. *Emplois - tremplin*	501	0	0	
2.3. Stage des jeunes	502	0	0	
2.4. Conventions emploi - formation	503	0	0	
2.5. Contrat d'apprentissage	504	0	0	
2.6. Contrats de travail successifs conclus pour une durée déterminée	505	0	0	
2.7. Prépension conventionnelle	506	0	0	
2.8. Prépension conventionnelle à mi-temps	511	0	0	
2.9. Interruption complète de carrière	512	0	0	
2.10. Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)	513	0	0	

Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi :			
- total pour l'exercice	550	0	0
- total *pour l'exercice précédent*	560	0	0

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur	Codes	1. Nombre de travailleurs concernés	2. Nombre d'heures de formation suivies	3. Coût pour l'entreprise
Hommes	580	0	0	0
Femmes	581	0	0	0

* Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

RESUME DES REGLES D'EVALUATION

I. Principes généraux

Les règles d'évaluation sont établies conformément à l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés.

En vue d'assurer l'image fidèle, il a été dérogé aux règles d'évaluation prévues dans cet arrêté dans les cas exceptionnels suivants : .....

Ces dérogations se justifient comme suit : .....

Ces dérogations influencent de la façon suivante le patrimoine, la situation financière et le résultat avant impôts de l'entreprise : .....

Les règles d'évaluation XXX [n'ont pas] été modifiées dans leur énoncé ou leur application par rapport à l'exercice précédent; dans l'affirmative, la modification concerne : .....

et influence [positivement] [négativement] le résultat de l'exercice avant impôts à concurrence de ..... BEF.

Le compte de résultats XX [n'a pas] été influencé de façon importante par des produits ou des charges *imputables à un exercice* antérieur; dans l'affirmative, ces résultats concernent : .....

Les chiffres de l'exercice ne sont pas comparables à ceux de l'exercice précédent en raison du fait suivant : .....

[Pour que la comparaison soit possible, les chiffres de l'exercice précédent ont été redressés sur les points suivants] [Pour comparer les comptes des deux exercices, il faut tenir compte des éléments suivants] : .....

A défaut de critères objectifs, l'estimation des *risques prévisibles*, des pertes éventuelles et des dépréciations mentionnés ci-dessous, est inévitablement aléatoire : .....

Autres informations requises pour que les comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'entreprise : .....

II. Règles particulières

Frais d'établissement :
Les frais d'établissement sont *immédiatement pris en charge* sauf les frais suivants qui sont portés à l'actif : .....

Frais de restructuration :

Au cours de l'exercice, des frais de restructuration [XXX] (n'ont pas) été portés à l'actif; dans l'affirmative, cette inscription à l'actif se justifie comme suit : .....

.....

.....

Immobilisations incorporelles :

Le montant à l'actif des immobilisations incorporelles comprend ..... BEF de frais de recherche et de développement.

La durée d'amortissement de ces frais et du goodwill [XXX] (n'est pas) supérieure à 5 ans; dans l'affirmative, cette durée se justifie comme suit : .....

.....

.....

Immobilisations corporelles :

Des immobilisations corporelles [XXX] (n'ont pas) été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : .....

.....

.....

.....

Amortissements actés pendant l'exercice :

Actifs	Méthode L *(linéaire)* D *(dégressive)* A *(autres)*	Base NR *(non réévaluée)* R *(réévaluée)*	Taux en % Principal Min - Max	Taux en % Frais accessoires Min - Max
1. Frais d'établissement	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
2. Immobilisations incorporelles	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
3. Bâtiments industriels, administratifs ou commerciaux*	L	NR 4371185	3%	.....
	.....	NR 1071949	10%	.....
	.....	NR 428815	0% TERRAIN	.....
	.....	.....	.....	.....
4. Installations, machines et outillage*	L	NR 618006	10%	.....
	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
5. *Matériel roulant**	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....
6. Matériel de bureau et mobilier*	L	NR 334478	33% INFORMATIQUE	.....
	.....	NR 220557	20%	.....
	.....	NR 239063	10%	.....
7. Autres immobilisations corporelles	.....	.....	.....	.....
	.....	.....	.....	.....

Excédent des amortissements accélérés pratiqués, déductibles fiscalement, par rapport aux amortissements économiquement justifiés :

- montant pour l'exercice : ..... BEF.
- montant cumulé pour les immobilisations acquises à partir de l'exercice prenant cours après le 31 décembre 1983 : ..... BEF.

---

* Y compris les actifs détenus en location-financement; ceux-ci font, le cas échéant, l'objet d'une ligne distincte.

Immobilisations financières :
Des participations ~~XXX~~ [n'ont pas] été réévaluées durant l'exercice; dans l'affirmative, cette réévaluation se justifie comme suit : .....
.....
.....

Stocks :
Les stocks sont évalués à leur **valeur d'acquisition** calculée selon la méthode *(à mentionner)* du prix moyen pondéré, Fifo, Lifo, d'individualisation du prix de chaque élément, ou à la **valeur de marché** si elle est inférieure :

1. Approvisionnements : .....
.....
2. En cours de fabrication - produits finis : .....
.....
3. Marchandises : .....
.....
4. *Immeubles destinés à la vente* : .....
.....

Fabrications :
- Le coût de revient des fabrications [inclut] [n'inclut pas] les *frais indirects de production*.
- Le coût de revient des fabrications à plus d'un an [inclut] [n'inclut pas] des charges financières afférentes aux capitaux empruntés pour les financer.

En *fin d'exercice*, la valeur de marché du total des stocks dépasse d'environ ..... % leur valeur comptable. *(Ce renseignement ne doit être mentionné que si l'écart est important).*

Commandes en cours d'exécution :
Les commandes en cours sont évaluées [au coût de revient] [au coût de *revient majoré d'une quotité du résultat* selon l'avancement des travaux].

Dettes :
Le passif [comporte des] [ne comporte pas de] dettes à long terme, non productives d'intérêt ou assorties d'un taux d'intérêt anormalement faible : dans l'affirmative, ces dettes [font] [ne font pas] l'objet d'un escompte porté à l'actif.

Devises :
Les avoirs, dettes et engagements libellés en devises sont convertis en BEF sur les bases suivantes : .....
.....
.....
Les écarts de conversion des devises sont *traités comme suit* dans les comptes annuels : .....
.....
.....

Conventions de location-financement :
Pour les droits d'usage résultant de conventions de location-financement qui n'ont pas été portés à l'actif *(article 102, § 1er de l'arrêté royal du 30 janvier 2001 portant exécution du Code des sociétés)*, les redevances et loyers relatifs aux locations-financements de biens immobiliers et afférents à l'exercice se sont élevés à : ..... BEF.